

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2007

Le vendredi 14 décembre 2007, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 8 décembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert - Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie – M. BERRUYER Gilbert – Mme. BESSIERE Annie - M. SIMIEN Guy.

EXCUSÉS ou ABSENTS : M. CROISIER Yannick

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le compte-rendu du précédent conseil.

→ Avis favorable du Conseil

LAC ET ZONE DE LOISIRS

Etude BURGEAP : Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'étude concernant les vidanges du lac. Cette étude portera sur le protocole de mise en œuvre des vidanges, sur les précautions à prendre pendant les phases d'à-sec, sur le protocole de mise en œuvre des remplissages, et sur les conséquences des vidanges sur la faune, sur le régime du cours d'eau en contrebas et sur la stabilité des berges. Le coût de l'étude se monte à 14 900 €. Après discussion et considérant que la vidange du lac est une priorité liée aux travaux menant à la résolution des problèmes d'étanchéité de la digue, Monsieur le Maire propose au Conseil de lui donner accord pour commander de suite l'étude et pour étudier sur 2008 l'optimisation de son financement, la DGE étant acquise et des demandes de subventions étant possibles.

→ Avis favorable du Conseil

Etude GEOLITHE : Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune reste en attente de cette étude de faisabilité pour l'écêtement du seuil du déversoir.

Etude BURGEAP/ONF : Messieurs Serge Second et Daniel Postic exposent au Conseil le rendu de l'Etude de requalification de la Zone de Loisirs. S'appuyant sur l'analyse des points forts et des points faibles de la zone actuelle, cette étude propose des possibilités d'amélioration : aménagement de la zone joignant futur OT et Zone de Loisirs (avec sentier d'accès), aménagement d'un sentier du tour du lac avec passerelles sur déversoir et gué camping, aménagement des plages avec gradins dans les parties pentues, aménagement d'une roselière, aménagement de pontons, confortement des matériels collectifs (jeux, équipements de pique-nique, toilettes...), aménagement du parking sous la digue avec zone de vélo-cross...

S'agissant des services proposés à l'ensemble des utilisateurs de la Zone par les gérants du camping et de la difficulté géographique de proposer ces services dans de bonnes conditions, l'idée d'un agrandissement du camping par la parcelle haute de la rive gauche du lac jusque au « bar du lac » et englobant ce dernier a semblé susceptible d'apporter une réponse.

L'étude sera complétée dans ce sens et reproposée ultérieurement pour un nouvel examen.

PROJET CENTER PARC

-Monsieur le Maire donne confirmation au Conseil que la Commune a été choisie par la société Pierre et Vacances (leader européen de séjours courts) pour réaliser son cinquième Center-Parc en France. Ce complexe touristique représentant un investissement très important serait réalisé aux Avenières sur une surface de 120 à 150 ha. Il comprendrait au sein d'un vaste aménagement paysager avec un ou plusieurs plans d'eau, un millier de maisons dont deux-tiers seraient classées « résidence de tourisme », un équipement couvert de loisirs d'environ 3 ha comprenant un aqua-centre, des commerces, des restaurants, des centres de remise en forme, des équipement sportifs... etc.....

-Ce grand complexe touristique permettrait l'accueil de 4000 personnes environ par semaine, soit 160 000 à 180 000 personnes dans l'année.

-Cet investissement induirait de nombreuses retombées sur la commune et sur la région :

- Chantier employant de 500 à 600 personnes pendant 2 ans.
- Création de 700 emplois directs (environ 500 emplois temps-pleins).
- Création d'un nombre sensiblement équivalent d'emplois induits.

- Taxes liées aux permis de construire, taxes foncières, taxe professionnelle.
- Montant d'achat annuel : 12 millions d'euros.
- Taxes de séjour.

-Monsieur le Maire précise que des études concertées avec le département et la région permettront d'aller vers la signature d'un protocole d'accord au début de l'année 2008, qu'une coopération avec le SCOT sera nécessaire pour une révision du PLU, que des coopérations devront être développées avec les communes environnantes pour un développement harmonieux du projet. Il ajoute que le Conseil Général sera mis à contribution sur certains chapitres : station d'épuration, alimentation EDF, aménagements routiers...etc....

Une discussion s'engage au sein du Conseil.

Précisant qu'à ce jour, c'est simplement le choix du site qui est fait mais que pour aller vers la réalisation du projet, de nombreuses études techniques devront être réalisées, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à poursuivre toutes les démarches pour l'avancée de ce projet perçu comme motivant, dynamique, enthousiasmant, qui créera nombre d'opportunités pour la Commune mais aussi pour tout le territoire et le Département.

. → **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

URBANISME

Autorisation de Travaux :

Monsieur CLERC Pierre — 521, route du Malatras — création d'un garage

Madame ROCCAZ Annie — 17, montée des Ecoles — travaux en vue de l'amélioration de l'habitat et du confort énergétique.

. → **Avis favorable du Conseil**

Lotissement : Monsieur le Maire fait part au Conseil du désistement de la société Safilaf, désistement lié à sa capacité de financement. Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle société s'est fait connaître : '« Habitat du Pays de Romans » avec laquelle la discussion est bien enclenchée. Cette société pourrait s'orienter vers l'achat direct de la totalité des terrains. Son projet de construction s'orienterait vers la définition de trois zones imbriquées : une partie locative, une partie en accession « sociale » à la propriété, une partie en accession « classique » à la propriété. Un engagement pourrait être pris en février 2008.

INFORMATIONS DIVERSES

Reprise de commerce : Le restaurant « Le relais de Chambaran » a été repris. Un projet est à l'étude.

Acquisition de véhicule : Monsieur le Maire expose que le projet d'acquisition d'un véhicule financé par publicité devrait aboutir au début de l'année 2008.

Subvention : Monsieur le Maire expose une demande de l'Office pour une demande de 500 € pour boucler le budget de la fête des Provinces de décembre 2007. Cette somme sera proposée au Budget 2008.

Travaux d'aménagement de l'Office de Tourisme : Monsieur René Choc expose que les travaux démarreront vraiment en janvier et qu'en attendant une étude de sol est en cours. Il précise également qu'une modification concernant le déplacement de la cuisine à l'étage a été acceptée.

Chemin de liaison route de la Fayta / route de Marnans : Suite à la réception de la lettre des propriétaires riverains demandant le classement de ce chemin, l'étude de la demande va se poursuivre.

Gestion de la poste : Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la difficulté de recruter un nouveau chef d'Etablissement pour le bureau de Roybon, la Poste s'orientera vers une direction partagée avec le bureau de Saint Siméon de Bressieux qui prendra en charge la partie administrative et la gestion des professionnels. Un agent supplémentaire Conseiller Financier sera nommé pour le temps antérieurement consacré au conseil à la clientèle. Monsieur le Maire confirme les assurances de la Poste sur l'importance du bureau de Roybon et sa progression significative constatée sous la responsabilité de l'ancien chef d'établissement, importance et progression qu'il faut préserver.

Gestion de l'Hôpital : Monsieur le Maire expose au Conseil les modifications en préparation concernant la gestion de l'Hôpital de Roybon. Celui-ci sera prochainement transformé en EHPAD (Etablissement Hospitalier Pour Personnes Agées Dépendantes), établissement Médico-social, plus adapté aux nécessités actuelles et à la population locale. Une convention tripartite Hôpital / Conseil général / Etat est en cours d'élaboration. Les moyens globaux en personnels seront préservés, des postes seront transformés (postes d'ASH transformés en postes d'aides-soignants) et des personnels spécialisés seraient recrutés (animation, psychologue...).

Les 27 lits classés « médecine » seront transformés. Quelques lits seront supprimés (127 lits au lieu de 134), ceci pour permettre l'humanisation de certaines chambres.

Coté direction, l'EHPAD de Roybon est en cours de réflexion, pour la période qui suivra l'intérim, prévue jusqu'à Avril 2008.

Chemins : Monsieur Gilbert Falque expose au Conseil les problèmes de construction du chemin forestier des Avenières (utilisation d'un gravier inadapté), la question d'entretien du chemin rural reliant la Robinière à la Perrache suite à des passages de quads ainsi que la sortie du chemin de la maison Bajat sur la D20, qui est toujours en recherche de solution adaptée.

Installation d'entreprise : Monsieur le Maire expose le projet d'installation de Monsieur Patrice Bret pour une petite scierie à Royandière. Monsieur Bret étudie également l'établissement dans un second temps d'une fabrique de ion de maisons bois, qui pourrait être installée sur la zone artisanale.

Mise en service du Groupe Scolaire : Monsieur Daniel Postic expose les problèmes techniques liés à la mise en route du chauffage. Un circulateur à été changé mais des fuites non repérées, entraînent de fréquents arrêts de sécurité de la chaudière. D'autres dysfonctionnements restent à réparer : automatisme des éclairages, impossibilité de mettre l'alarme anti-intrusion en service.

(Infiltrations d'eau dans la fosse du surpresseur, géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure).

Eclairage public : Monsieur le Maire expose que suite à son intervention, les lampadaires devraient être posés la semaine à venir tant au groupe scolaire que sur l'Entrée nord du village.

Entrée Ouest du village : Monsieur le Maire expose la nécessité de reprendre l'étude de l'aménagement de l'entrée Ouest du Village. Il précise que le contournement sera bien réalisé en 2009 et opérationnel en 2010 et qu'il faudra profiter de l'enterrage de ligne Moyenne Tension à venir (Viriville – Roybon) pour enterrer les réseaux communaux d'alimentation électrique et d'éclairage public.

DELIBERATION DIVERSES

Courrier de soutien : Monsieur le Maire expose la proposition par le SICTOM d'un courrier de soutien au projet d'amélioration et de sécurisation des voies d'accès du site de Penol à Monsieur le Président de la Commission d'enquête. Il propose de délibérer afin de soutenir ce projet.

→ ***Avis favorable du Conseil***

Dénomination de rue : Suite à la demande de Monsieur Luciani de renommer l'Impasse du « Cul de Sac », Monsieur le Maire propose de renommer cette voie en « Allée des Remparts ».

→ ***Avis favorable du Conseil***

Prime de fin d'année pour contrats CEC – CAE : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'attribution d'un Complément Annuel de Rémunération de 50€ à tous les employés municipaux sous contrats CAE ou CEC.

→ ***Avis favorable du Conseil***

Acquisition parcelle de terrain : Monsieur le Maire propose au Conseil l'acquisition du jardin de MM. Morel Claude / Malosse Frédéric et Mme Malosse Maryse afin de dégager les terrains nécessaires au projet de pavillon « Alzheimer » à l'Hôpital de Roybon.

→ ***Avis favorable du Conseil***

Acquisition de garages : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à acheter les garages de Monsieur Noël Berruyer sis en centre-village (place de la Graineterie) au prix de 44000 €. Estimation du Service des Domaines : 40 000 € / Estimation A3A Immobilier (mandaté par Maître Isabelle Berruyer) : 44 000 €

→ ***Avis favorable du Conseil***

Prix de Repas : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de fixer le prix des repas vendus par le restaurant scolaire aux commensaux : 3,30 €

→ ***Avis favorable du Conseil***

Subvention à l'Office de Tourisme : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour verser à l'Office de tourisme une subvention correspondant à deux mois de salaire de la nouvelle directrice de l'Office de Tourisme. Il précise que cette subvention est nécessaire pour pouvoir rétribuer cette personne en attente de la prise en charge de son salaire par les Communautés de Communes (Pays de Chambaran et Bièvre Toutes-Aures).

→ ***Avis favorable du Conseil***

Dissolution du SIPA : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'entériner la dissolution du SIPA (Syndicat Intercommunal du Pays Antonin). Il précise que cette dissolution est nécessaire, le SIPA ayant satisfait aux missions qui lui avaient été déléguées et que ces missions sont aujourd'hui exercées par d'autres structures intercommunales. Il précise également que les sommes restant en trésorerie seront redistribuées aux trois Offices de Tourisme (50 %) et aux Communes adhérentes (50 %) selon leurs participations respectives.

→ **Avis favorable du Conseil**

Bibliothèque Intercommunale : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de demander auprès du Conseil Général le renouvellement de l'aide au fonctionnement des bibliothèques pour l'année 2008.

→ **Avis favorable du Conseil**

Avenants travaux groupe scolaire : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'accepter les avenants suivants :

Entreprise CONCEPT PLATRE : Avenant n° 1

- **plus-value** : ouverture dans mur de refend plaque de plâtre aux deux faces pour porte supplémentaire entre deux classes maternelle : **+400.00 €H.T.**

- **moins-value** : doublage de murs de façade avec plaque de plâtre en bout de circulation primaire (suite déplacement porte de sortie de secours **- 296.70 €H.T.**

Entreprise LES PEINTURES DU BASSIN : Avenant n° 1

- **moins-value** : caisson habillages diverses provisions : **- 498.00 €H.T.**

→ **Avis favorable du Conseil**

Indemnité aux receveurs municipaux : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'approuver la répartition de l'indemnité de conseil et de budget votées au budget 2007 entre les trois receveurs municipaux nommés au cours de l'année. Cette répartition s'effectuera au prorata des journées de présence.

- Monsieur BALMONT 180 jours

- Monsieur ANDRE 60 jours

- Madame DURAND 120 jours

→ **Avis favorable du Conseil**

Conseil des Prud'hommes de Voiron : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur d'une motion de soutien à la Ville de Voiron pour la création d'une antenne locale du Conseil des prud'hommes, ceci afin éviter la suppression de ce service de justice.

→ **Avis favorable du Conseil**

Virements de Crédits : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à effectuer divers virements de crédits dont le détail sera présenté au prochain Conseil Municipal.

→ **Avis favorable du Conseil**

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h .